## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 09/09/2021 Date d'émission:

22/08/2016



Remplace la version de: 05/07/2018

Version: 2.1

www.ardex.ch

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom du produit : ARDEX P 51

: 59150; 59160; 59170; 59180 Code du produit

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes 1.2.1.

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle Spec. d'usage industriel/professionnel : Matériaux de construction Utilisation de la substance/mélange : Préparation des supports

Fonction ou catégorie d'utilisation : Matériaux de construction

#### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ARDEX Schweiz AG Limmatstrasse

CH-8957 Spreitenbach - Schweiz T +41 (0) 43 355 19 19 - F +41 (0) 43 355 19 18

info@ardex.ch - www.ardex.ch

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : gabi.staub@ardex.ch

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### Éléments d'étiquetage 2.2.

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

: EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-Phrases FLIH

methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1),. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation Phrases supplémentaires

régionale/nationale/internationale/locale.

#### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### 2.3. **Autres dangers**

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### **Substances**

Non applicable

09/09/2021 FR (français) 1/8

### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
monoisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol	(N° CAS) 25265-77-4 (N° CE) 246-771-9 (N° REACH) 01-2119441305-XXXX	< 2,5	Eye Irrit. 2, H319
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	< 0,0015	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	< 0,05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	(0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 ≤C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	( 0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Premiers soins après ingestion : Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non dangereux.

Danger d'explosion : Aucun(e).

Reactivité en cas d'incendie : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas : Aucun(e).

d'incendie

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

09/09/2021 FR (français) 2/8

#### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur

(voir rubrique 13).

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Voir rubrique 8.

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection

individuel

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)		
Suisse	Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
Suisse	MAK (OEL TWA) [1]	0,2 mg/m³ (i)
Suisse	KZGW (OEL STEL)	0,4 mg/m³ (i)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,966 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,81 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,2 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,345 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	4,03 μg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,403 μg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	49,9 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	4,99 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	3 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	1,03 mg/l	

09/09/2021 FR (français) 3/8

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,04 mg/m³	
A long terme - effets locaux, inhalation	0,02 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,04 mg/m³	
A long terme - effets locaux, inhalation	0,02 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	3,39 µg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	3,39 µg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,027 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,027 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,01 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	0,23 mg/l	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants de protection

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc naturel, Latex, Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	0,1		
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,7		EN ISO 374

## Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Aucune mesure spécifique nécessaire



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1.	Informations sur les	propriétés ph	ysiques et chimic	ues essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : non déterminé.

Odeur : Aucune donnée disponible Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7,5

Vitesse d'évaporation relative (acétate de :

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

09/09/2021 FR (français) 4/8

### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : 2,3 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique :  $1 - 1.3 \text{ g/cm}^3$ 

Solubilité : Forme une émulsion en présence de l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : 100 – 3000 mPa·s

Viscosité, dynamique : 100 – 3000 mPa·s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 3 % COV - Ordonnance suisse

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(e).

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

monoisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (25265-77-4)	
DL50 orale rat	3200 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin > 15200 mg/kg (Lapin, Dermique)	

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	490 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))

málanga do: 5 chlaro 2 máthyl 2H isothiazol 3 one INo CE 247 500 71 et 2 methyl 2H isothiazol 3 one INo CE 220 230 61 (3:4) (55065

84-9)	5-011e [NO. CE 247-500-7] et 2-111ettiyi-2m-isotillazoi-3-011e [NO. CE 220-235-6] (5.1) (55565-
DL50 orale rat	66 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Calculé à partir de la substance active, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 141 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	0,17 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Calculé à partir de la substance active, Inhalation (aérosol), 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 7,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

09/09/2021 FR (français) 5/8

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Aucune donnée disponible.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

monoisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3	-pentanediol (25265-77-4)	
CL50 - Poisson [1]	30 mg/l (96 h, Pimephales promelas, Eau douce (non salée))	
CE50 - Crustacés [1]	147,8 mg/l (48 h, Daphnia sp.)	
CE50 72h - Algues [1]	18,4 mg/l (Selenastrum capricornutum, Croissance)	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-	5)	
CL50 - Poisson [1]	2,18 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Valeur expérimentale, Létal)	
CE50 - Crustacés [1]	2,91 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Valeur expérimentale, Létal)	
CE50 72h - Algues [1]	0,15 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Valeur expérimentale, Taux de croissance)	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)		
CE50 - Crustacés [1]	0,007 mg/l (48 h, Acartia tonsa, Eau salée, Valeur expérimentale, GLP)	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

ARDEX P 51		
Persistance et dégradabilité	Non applicable.	
monoisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pental	nediol (25265-77-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,1 g O <sub>2</sub> /g substance	
DThO	2,4 g O <sub>2</sub> /g substance	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)		
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)		
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.	

#### Potentiel de bioaccumulation 12.3.

ARDEX P 51		
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.	
monoisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (25265-77-4)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,47 (Valeur expérimentale)	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)		
BCF - Poisson [1]	6,62 (BCFBAF v3.01, 56 jour(s), Cyprinus carpio, Valeur calculée, Poids frais)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,3 (Valeur expérimentale)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)		
BCF - Poisson [1]	41 – 54 (OCDE 305, 28 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non	

### Potentiel de bioaccumulation Mobilitá dans la sol

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

12.4. Widdille dalls le sui		
ARDEX P 51		
Ecologie - sol	Pas d'information disponible.	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)		
Tension superficielle	72,6 mN/m (20 °C, 0.1 %, Méthode A.5 de l'UE)	

Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

salée), Valeur expérimentale, Poids frais)

agitation en flacon, 24 °C)

0,75 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par

09/09/2021 FR (français) 6/8

# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)		
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,97 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-		

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)		
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,81 – 1 (log Koc, Valeur calculée)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.	

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5.

ARDEX P 51		
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis		
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis		
Composant		
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Autres effets néfastes 12.6.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

régionale/nationale/internationale/locale.

Recommandations pour l'élimination des eaux

: Ne pas rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.2. Désignation off	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de da	14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## - Transport par voie terrestre

Non réglementé

## - Transport maritime

Non réglementé

## - Transport aérien

Non réglementé

#### - Transport par voie fluviale

Non réglementé

09/09/2021 FR (français) 7/8

# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

#### - Transport ferroviaire

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 3 % COV - Ordonnance suisse

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
EUH208	Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1),. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

09/09/2021 FR (français) 8/8